

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 1

Artikel: Who's who de l'euroféminisme

Autor: Chaponnière, Corinne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Who's who de l'euroféminisme

Qui fait quoi? Plusieurs organismes européens travaillent spécifiquement pour l'égalité entre femmes et hommes. En voici les principaux.

◆ **La Commission des droits de la femme**, du Parlement européen. Elle a été créée en 1984 et comprend trente membres et trente suppléant-e-s.

Ses fonctions principales sont d'élaborer des rapports sur les propositions de la Commission dans le domaine des droits de la femme, et de veiller à l'application des directives déjà en vigueur en matière d'égalité.

Elle se réunit tous les mois et organise également des auditions sur différents thèmes.

◆ **L'Unité pour l'égalité des chances**, de la Commission européenne. Créeée en 1976, l'Unité faisait partie de la direction générale V («Emploi, relations industrielles et affaires sociales»), dirigée par le commissaire Padraig Flynn. (Rappel: la Commission est organisée en 23 «directions générales» toutes attachées à un-e commissaire.) Mais dès cette année, le dossier de l'égalité des chances change de direction, pour être attribué à la nouvelle commissaire suédoise Anita Gradin. Ce déplacement résulte d'un geste bienvenu du nouveau président de la Commission, M. Jacques Santer, qui au moment de la distribution des portefeuilles, quelques semaines avant le vote suédois sur l'adhésion à l'Union européenne, a jugé opportun de confier ce dossier à la commissaire désignée par la Suède, dont on sait l'attachement aux valeurs d'égalité entre les sexes. Les fonctions de l'*Unité pour l'égalité des chances* sont de contrôler l'application de la législation européenne, de proposer et de soumettre de nouveaux textes législatifs aux ministres de la Communauté, afin qu'ils en débattent, les modifient et les adoptent.

L'*Unité pour l'égalité des chances* travaille en contact étroit avec la *Commission des droits de la femme* (voir plus haut), ainsi qu'avec les expert-e-s d'égalité des chances des Etats membres, (deux par Etat) par le biais d'un *Comité consultatif pour l'égalité des chances entre hommes et femmes* qui se réunit trois fois par an à Bruxelles.

L'Unité est également en contact suivi avec le

◆ **Comité directeur de l'égalité entre les femmes et les hommes** du Conseil de l'Europe (composé d'experts désignés par les 31 Etats membres), et avec la *Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations Unies*.

Enfin, c'est encore l'Unité de la Commission qui crée et anime des réseaux d'experts nationaux, dits

— programme de formation professionnelle pour les femmes,
— actions positives en entreprises.

Certains de ces «réseaux» sont des groupes de travail constitués de responsables des gouvernements nationaux, ou des cadres des professions concernées. Par exemple, le réseau «égalité à l'école» est constitué des représentants des 12 ministères de l'éducation, plus ceux des ministères chargés de l'égalité des chances; le réseau «radio et télévision» est en fait un «comité directeur» composé des cadres supérieurs des services du personnel des chaînes publiques de radio-TV des Etats membres.

◆ **Le Service informations femmes** relève également de la Commission européenne. Attaché à la direction générale de l'information (DG X), le service a pour fonction d'informer les groupements, associations et mouvements féminins sur la politique communautaire. Il publie un bulletin mensuel, la «Lettre des femmes d'Europe», ainsi que des cahiers thématiques.

Deux «cellules» rattachées à deux autres directions générales (DG I et DG VIII) s'occupent des femmes et du développement. Enfin, un budget a été ouvert en

1993 pour des actions en faveur des femmes des pays d'Europe centrale et orientale.

Il nous faut citer encore un organisme non gouvernemental actif au sein de l'Union européenne:

◆ **Le Lobby européen des femmes**. C'est le plus grand organe de coordination d'organisations nationales et européennes non gouvernementales de femmes de l'Union. Le Lobby opère comme courroie de transmission entre sa base (les membres de ses organisations) et les personnalités politiques aux niveaux nationaux et européens, afin que les intérêts des femmes «soient entendus», affirme le Lobby, par ceux qui prennent les décisions». Le Lobby est subventionné par l'Union européenne

Corinne Chaponnière



Au centre Mme Colette Flesch, directrice générale DG X.

◆ **Réseaux européens pour l'égalité des chances.** Ces réseaux servent à étendre dans les pays membres les actions communautaires: récolter, rassembler et diffuser les données et informations; mener, puis évaluer des actions de promotion, de sensibilisation, de formation, de coopération, etc. dans les domaines qui leur sont propres. Il y a actuellement neuf réseaux, travaillant dans les domaines suivants:

- application des directives sur l'égalité,
- situation des femmes sur le marché de l'emploi,
- les femmes et la prise de décision,
- l'égalité des chances à la radio et à la télévision,
- garde des enfants et autres mesures visant à concilier les responsabilités professionnelles et familiales,
- l'égalité des chances à l'école,
- initiatives locales d'emploi,